

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 670

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, M. Becht, M. Bournazel, M. Ledoux, Mme Lemoine et Mme Magnier

-----

**ARTICLE 34 BIS DA**

À l'alinéa 2, après le mot :

« protocole »,

insérer les mots :

« mentionné à l'article L. 4011-4 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au deuxième alinéa, après le mot « protocole », insérer les mots « au sens de l'article L. 4011-4 ».